

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date d'affichage : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 20

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

**Délibération n° :
2025.09.29 DCM9**

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAUT, Mme Martine LE PERSON, Mme Julie LE ROUX, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.

M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Jean-Michel GUENEUGUES, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :

M. Cyril BELLO à M. Philippe MÉON ;

Mme Delphine CHAMBRIN à M. Bernard LE BIS ;

Mme Clara CHAOUI à Mme Viviane GODEBERT ;

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE à Mme Isabelle GIBAUT ;

M. Michel MARC à M. Loïc RAULT ;

M. Loïc PETIT DE LA VILLEON à M. Christophe LE GAL.

Absents :

M. Florian MOREL ;

Mme Cécile SOLINSKI.

M. Loïc RAULT a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Avis du Conseil municipal concernant le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kerastang à Saint-Renan

Domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Exposé

La société Carrières Lagadec a déposé une demande d'autorisation environnementale visant le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière de Kerastang à Saint-Renan. Conformément aux articles L.181-1 et suivants et R.181-45 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

La pièce jointe intitulée « *Analyse de la compatibilité du projet* » détaille les aspects techniques et environnementaux de la demande. En résumé, il s'agit de poursuivre l'exploitation de la carrière de granite existante et d'en étendre le périmètre. Le projet prévoit notamment l'installation progressive d'unités de concassage, de broyage et de criblage (d'abord mobiles puis fixes), ainsi que l'aménagement de zones de stockage des matériaux. Des mesures sont annoncées pour limiter les impacts sur l'environnement et la population, en particulier la gestion des eaux de ruissellement, la réduction des poussières et du bruit, ainsi que l'insertion paysagère grâce à la création de merlons et de plantations. Le dossier prévoit également la remise en état progressive du site.

Enfin, le dossier soumis à consultation comprend l'analyse de conformité aux prescriptions ICPE, les capacités techniques et financières de l'exploitant ainsi qu'une étude d'impact. Ces éléments sont produits par le pétitionnaire et instruits par les services de l'État compétents.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Kerastang à Saint-Renan ;
- De rappeler que cet avis est assorti de la réserve que l'exploitant respecte strictement les prescriptions environnementales et de sécurité prévues dans le dossier, notamment en matière de gestion des eaux, de limitation des poussières et du bruit, ainsi que de remise en état progressive du site ;
- D'autoriser Mme le Maire à transmettre la présente délibération au Préfet du Finistère.

Vote

☒ **Nbre d'abstention : 6 voix exprimées par les élus de LUNC.**

☐ Nbre de vote « contre » :

☒ **Adoptée à la majorité**

☐ Adoptée à l'unanimité

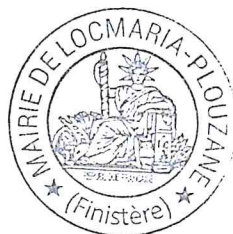
☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,



Viviane GODEBERT.



M. Loïc RAULT,



Secrétaire de séance.